

LOCATION
ESTIMATION : GRATUITE
• BAUX D'HABITATION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1^{er} août 2014. Tous ces tarifs sont TTC.

À LA CHARGE DU LOCATAIRE

		Zone tendue	Autres zones	
- Rédaction du bail		3,5 €	3 €	Montant plafonné à 12 % du loyer annuel hors charges
- Organisation de la visite	10 €/m ²	3,5 €	8 €/m ²	
- Constitution du dossier de location		3 €	2 €	
- État des lieux d'entrée	3 €/m ²	-	3 €/m ²	-

À LA CHARGE DU BAILLEUR

		Zone tendue	Autres zones	
- Rédaction du bail		3,5 €	3 €	Montant plafonné à 12 % du loyer annuel hors charges
- Organisation de la visite	10 €/m ²	3,5 €	8 €/m ²	
- Constitution du dossier de location		3 €	2 €	
- État des lieux d'entrée	3 €/m ²	-	3 €/m ²	-
- Frais d'entremise et de négociation de la mise en location		2 €/m ²	avec un minimum de 100 €	

• BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties.

• BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat)

- Honoraires de location : 15 % HT du loyer annuel hors charges
- Honoraires de rédaction du bail : 15 % HT du loyer annuel hors charges
- Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges

GESTION LOCATIVE (à la charge du propriétaire)
MANDAT ESSENTIEL
• Entre 7,20 % TTC et 10,20 % des sommes encaissées
• Prestations complémentaires :

- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des Revenus Fonciers : 50 € TTC/ dossier
- Conservation du dépôt de garantie par le propriétaire : 0,6% TTC des sommes encaissées
- Frais de dossier de contentieux (dossiers d'impayés), hors GLI : 75 € TTC/dossier

MANDAT SÉRÉNITÉ : entre 9,9 % TTC et 15,40 % TTC des sommes encaissées
Garantie loyers impayés : 2,5 % des sommes encaissées
Garantie loyers impayés + Vacance locative : 4 % des sommes encaissées
Option confort : 4 % TTC des sommes encaissées
Frais de clôture de mandat : 150 € TTC par lot géré
Frais de gestion pour commande de travaux : 3,6 % TTC du montant des travaux TTC
Frais de gestion en cas de souscription d'une garantie VISALE par le locataire
0,7 % TTC des sommes encaissées
Gestion d'un immeuble complet en monopropriété
+ 0,6 % TTC des sommes encaissées
Paiement des charges au syndic externe : + 0,6 % TTC des sommes encaissées
Présence et déplacement en commission de conciliation : 120 € TTC par dossier
TRANSACTION
ESTIMATION : GRATUITE
Solution SÉRÉNITÉ

Prix de vente (frais d'agence inclus)	Barème TTC	Barème HT
De 0 € à 49 999 €	10 %	8,3 %
De 50 000 € à 150 000 €	7,5 %	6,3 %
De 150 001 € à 300 000 €	6,5 %	5,4 %
Plus de 300 001 €	6 %	5 %

Les honoraires de négociation sont à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente «commission vendeur», sauf stipulation contraire au mandat.

Le pourcentage s'applique sur le prix de vente frais d'agence inclus.

Les mandats exclusifs, hors solution Sérénité, sont soumis au même barème que la solution Sérénité.

Les mandats simples, hors solution Essentielle, sont soumis au même barème que la solution Essentielle.

Prix de vente (frais d'agence inclus)	Barème TTC	Barème HT
De 0 € à 49 999 €	9,5 %	7,9 %
De 50 000 € à 150 000 €	7 %	5,8 %
De 150 001 € à 300 000 €	6 %	5 %
Plus de 300 001 €	5,5 %	4,6 %

Cession de fonds de commerce et de droits au bail : 10 % HT du prix de cessions + 10 % HT du loyer annuel hors taxes à la charge de l'acquéreur.

Avis de valeur pour locaux professionnels et commerciaux : 300 € HT

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de service dont le coût est supérieur à 25 € TTC. En deçà de 25 € TTC, la délivrance d'une note d'honoraires est facultative et sera remise sur demande du client

SQUARE HABITAT NORD DE FRANCE, Filière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutual Nord de France. Siège social situé 91 rue Nationale, 59800 Lille. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le n° 441 932 122. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 5906 2015 000 001 213 délivrée par la CCI GRAND LILLE. Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : CAMCA, 53 rue de la Boëtie, 75008 Paris. Inscrit à l'ORIAS sous le n° 15005350 en qualité de courtier d'assurance. Le professionnel ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentés de sa rémunération ou de sa commission. Conception : Service Communication Square Habitat Nord de France. AVRIL2025. Ne pas jeter sur la voie publique. IPNS.

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ
CONTRAT CLAIR & SANS SURPRISES
• GESTION COURANTE

Le Syndic réalisera les prestations définies au contrat, en conformité avec le Décret ALUR du 26 mars 2015. Ces prestations courantes donnent lieu à la rémunération forfaitaire suivante :

Immeuble d'habitation : selon configuration, équipements collectifs, personnel, etc.

De 1 à 15 lots : À partir de 2 200 € HT (soit 2 640 € TTC)

De 16 lots à 30 lots : À partir de 165 € HT (soit 198 € TTC)/lot

Entre 2 640 € HT et 4 950 € HT/an

De 31 lots à 50 lots : À partir de 155 € HT (soit 186 € TTC)/lot

Entre 4 805 € HT et 7 750 € HT/an

De 51 lots à 100 lots : À partir de 145 € HT (soit 174 € TTC)/lot

Entre 7 395 € HT et 14 500 € HT/an

+ de 100 lots : À partir de 135 € HT (soit 162 € TTC)/lot

À partir de 13 600 € HT/an

Autre immeuble (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels, etc.) :

entre 160 € HT (soit 192 € TTC) et 350 € HT (soit 360 € TTC)/lot/an avec un minimum de 2 200 € HT (soit 2 640 € TTC)/an et selon configuration, équipements collectifs, personnel, etc. (pour les ASL et les AFUL, nous consulter).

Chez SQUARE HABITAT, les frais administratifs (hors affranchissement) sont inclus au forfait.

• MISSIONS PARTICULIÈRES CALCULÉES AU TEMPS PASSÉ

Certaines missions sont facturées au temps passé suivant le barème horaire suivant :

Montant HT ⁽¹⁾	Montant TTC ⁽²⁾
90 €	108 €

Voir contrat. ⁽¹⁾ Au taux en vigueur. ⁽²⁾ Variable en fonction du taux de TVA au jour de la facturation.

• MISSIONS PARTICULIÈRES CALCULÉES AU FORFAIT

Certaines missions sont facturées au forfait (nous consulter).

• FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AU SEUL COPROPRIÉTAIRE CONCERNÉ

Prestations	Détails	Montant TTC
Frais de recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception - Relance après mise en demeure - Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé - Frais de constitution d'hypothèque - Frais de mainlevée d'hypothèque - Dépôt d'une requête en injonction de payer - Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (en cas de diligences exceptionnelles) - Suivi du dossier transmis à l'avocat (en cas de diligences exceptionnelles) 	60 € 30 € Au temps passé* Au temps passé* Au temps passé* Au temps passé* Au temps passé* Au temps passé* Au temps passé*
Frais et honoraires liés aux mutations	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement de l'état daté - Chez SQUARE HABITAT, les frais d'état daté en cas de vente sont offerts si la vente est réalisée par l'intermédiaire de son service transaction (dans le cadre d'un mandat de vente Sérentité et si la copropriété est toujours sous contrat de syndic Square Habitat à la date de signature de l'acte de vente). - Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) 	Etat daté : 380 € 216 €
Frais de délivrance des documents sur support papier	<ul style="list-style-type: none"> - Délivrance d'une copie du carnet d'entretien - Délivrance d'une copie des diagnostics techniques - Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel - Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes 	30 € ou gratuit sur votre espace client

* voir tableau ci-dessus

• FRAIS ANNEXES

Le Syndic sera remboursé au coût réel, par la copropriété, des frais d'affranchissement et de location de salle engagés pour elle.

Chez SQUARE HABITAT les frais d'affranchissement sont facturés au coût réel.